

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation :	19/11/2018
Date d'affichage :	29 /11/2018
Nombre de Conseillers :	en exercice : 27
	- présents : 22
	- votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

Séance du 26 novembre 2018

L'an **deux mil dix-huit**, le **vingt-six du mois de novembre** à **vingt heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Pascal HERVÉ, Maire**.

Présents : M. HERVÉ . Mme LE COURIAUD . M. DUGOR . Mme BRIAND . M. LE MESLE . Mme JOUBAUD . M. LE TRAON . M. PERREUL . Ms HÉRÉ . VUICHARD . Mmes TOURNOUX . PARION . TOURON . LOUAPRE . HOUSSIN . M. RICORDEL . Mme LERAY . M. JORE . Mme DESCANNEVELLE . Mme COQUIN . M. BERHAULT . Mme LE VERN

Absents excusés : M. FONTAINE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme GUINGO à M. DUGOR
M. PAILLA à M. HÉRÉ
Mme JAN à Mme COQUIN
M. MORANGE à M. BERHAULT

M. PERREUL a été nommé secrétaire.

1°/ Fixation des tarifs communaux pour l'année 2019

M. le Maire rappelle que comme chaque année il convient de revoir l'ensemble des tarifs communaux.

M. Erwan DUGOR, Adjoint délégué aux Finances, présente les propositions élaborées en Commission Finances le 15 novembre dernier.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :
- de fixer les tarifs municipaux pour l'année 2019 tels que proposés en annexe.

2°/ Attribution du marché de travaux de réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur

M. Jean-Paul VUICHARD, Conseiller Municipal délégué au suivi de l'Agenda 21, rappelle à l'assemblée que par délibérations en date des 18 décembre 2017 et 17 janvier 2018 le lancement de l'opération chaufferie bois et réseau de chaleur et le plan de financement de l'opération ont été approuvés.

Par délibération en date du 25 juin 2018 et suite à une modification des demandes de subventions, le lancement de l'opération avait été confirmé.

Une consultation a donc été lancée et à la date limite de réception des offres, à savoir le 3 octobre 2018 à 12 h 00, aucune offre n'avait été réceptionnée pour le lot 1, 1 pour le lot 2 et 3 pour le lot 3.

Dans la mesure où il n'y avait aucune offre pour le lot n° 1 et où toutes les offres pour le lot n° 3 étaient très au-delà du prévisionnel établi par le maître d'œuvre la décision a été prise de relancer la consultation pour lesdits lots.

A la date limite de réception des offres, à savoir le 5 novembre 2018 à 12 h 00, 3 offres avaient été réceptionnées pour le lot 1 et 5 pour le lot 3.

M. VUICHARD fait observer que de la prospection a été réalisée auprès des entreprises. Les difficultés rencontrées montrent qu'il y a de la demande sur ce type de travaux.

L'analyse des offres fait ressortir les résultats suivants :

LOT	ENTREPRISE	Montant de base en € HT	Programme de moins-value	TOTAL En € HT
1 – VRD et réseau de chaleur	SARC	186 778.00	9 800.00	176 978.00
2 – Déconstruction – Gros œuvre – Travaux TCE	VIGNON	71 350.45	-	71 350.45
3 – Chauffage – électricité – Travaux divers associés	SQUIBAN	228 000.00	15 542.06	212 457.94
TOTAL		486 128.45	25 342.06	460 786.39

A l'unanimité des votes exprimés (5 abstentions de Mme COQUIN, Mme COQUIN pour Mme JAN, M. BERHAULT, M. BERHAULT pour M. MORANGE et Mme LE VERN), le Conseil Municipal **décide** :

- d'attribuer le marché aux entreprises conformément au classement exposé :

LOT	ENTREPRISE	Montant de base en € HT	Programme de moins-value	TOTAL En € HT
1 – VRD et réseau de chaleur	SARC	186 778.00	9 800.00	176 978.00
2 – Déconstruction – Gros œuvre – Travaux TCE	VIGNON	71 350.45	-	71 350.45
3 – Chauffage – électricité – Travaux divers associés	SQUIBAN	228 000.00	15 542.06	212 457.94
TOTAL		486 128.45	25 342.06	460 786.39

- d'autoriser M. le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

3°/ Rétrocession d'une concession trentenaire au cimetière

M. Christian PERREUL, Adjoint délégué aux Travaux et à la Sécurité, expose au Conseil Municipal que Mme Juliette JOLIVEL née LANGOUET et M. Noël LANGOUET avaient acquis le 31 octobre 2012, une concession trentenaire dans le cimetière de LAILLÉ, en renouvellement d'une précédente concession trentenaire.

La famille ne réside plus sur la commune et la concession ne pouvant plus être entretenue, elle souhaite la rétrocéder.

M. PERREUL précise que cette concession n° 791 avait été acquise pour le montant de 161.31 €. Elle a été utilisée pendant six années.

Le montant à devoir à Mme JOLIVEL et M. LANGOUET pour la durée restant à échoir est donc de 86.06 € une fois déduit le 1/3 CCAS.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** cette rétrocession pour le montant fixé ci-dessus.

4°/ Affectation des crédits attribués à l'école Notre Dame au titre de la participation aux classes découvertes pour 2018

Mme BRIAND, Adjointe déléguée aux Affaires scolaires, à la restauration scolaire et au transport, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 19 février 2018, une participation d'un montant de 730.73 € a été octroyée à l'école Notre Dame pour les classes découvertes.

Elle précise que les sommes allouées au titre de cette participation sont versées par la commune et sur justificatif, au prestataire choisi par l'établissement scolaire.

Or, l'école Notre Dame a indûment procédé directement au paiement de la part collectivité sur la facture du voyage réalisé au Puy du Fou en juin 2018.

Il convient donc de procéder au remboursement de cette somme de 730.73 € à l'école Notre Dame.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** le remboursement du montant de 730.73 € à l'école Notre Dame,

- **dit** que les crédits nécessaires seront imputés à l'article 6042 du budget général.

5°/ Syndicat départemental d'énergie 35 – Présentation du rapport d'activités 2017

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un EPCI doit adresser à chaque commune membre, un rapport d'activités de son établissement qui fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

M. Gérard HÉRÉ, conseiller municipal délégué au SDE 35, présente le rapport d'activités du SDE 35 tel qu'annexé.

Le Conseil Municipal **prend acte** de cette présentation.